

Les élevages en maternelle

Sommaire

1.	Le point dans les programmes	2
a.	Cycle 1	2
b.	Cycle 2	2
c.	Autres rubriques des programmes	2
2.	Pourquoi réalisé des élevages en classe ?	3
a.	La mise en place de concepts	3
	Le concept de vie	3
	Les concepts de temps et d'espace	3
b.	Acquisition de certaines méthodes de travail	3
c.	Mise en place de notions scientifiques	3
	Les notions biologiques	3
d.	Les notions écologiques	3
e.	Mise en place de comportements fondamentaux	3
f.	La reproduction	4
3.	Une démarche possible autour des élevages	5
4.	Le point sur quelques élevages	6
a.	Les phasmes	6
b.	Les vers à soie	8
c.	Les vers de terre	10
d.	L'escargot (petit gris)	11
5.	Le coin découverte du monde vivant	13
6.	Textes réglementaires	14
a.	Loi sur la protection de la nature	14
b.	BO sur les élevages	16
c.	Les animaux à l'école : question-réponse	17
7.	Quelques albums en relation aux élevages	18
8.	Liens Internet	26

1. Le point dans les programmes

a. Cycle 1

Observation des caractéristiques du vivant

- Les jeunes enfants ont des rapports privilégiés avec les animaux. Ainsi, ils découvrent rapidement certaines caractéristiques de la vie : **un animal naît, grandit, se reproduit et meurt**.
- L'observation et la description de la nature, associées à la désignation des plantes et des animaux, sont l'occasion d'aborder les **grandes fonctions du vivant** : croissance, nutrition, reproduction, locomotion (pour les animaux).
- **L'organisation, l'entretien et l'observation d'élevages et de cultures constituent un support privilégié de verbalisation et de dialogue**, y compris pour les plus jeunes et les plus timides. L'enregistrement écrit des observations (dictée à l'adulte) donne les moyens de mémoriser des connaissances, de structurer les **relations spatiales et temporelles**, de rendre compte de liens de causalité.
- Toutes ces expériences sont le support de débats, de tentatives de représentations (**par le dessin, la photographie**), elles-mêmes, à nouveau, objets de discussion. C'est au cours de ces échanges avec l'adulte que se construisent un questionnement ordonné, des représentations claires et, finalement, des connaissances.

Être capable de :

- retrouver l'ordre des étapes du développement d'un animal ou d'un végétal ;
- reconstituer l'image du corps humain, d'un animal ou d'un végétal à partir d'éléments séparés ;
- reconnaître des manifestations de la vie animale et végétale, les relier à de grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion, reproduction ;
- repérer quelques caractéristiques des milieux.

b. Cycle 2

Les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux

- L'objectif est ici de distinguer le vivant du non-vivant par la découverte des grandes fonctions du vivant.
- On s'appuie sur l'observation d'animaux et de végétaux de l'environnement proche, puis lointain, sur la réalisation d'élevages et de cultures en classe ou dans un jardin d'école :
 - naissance, croissance et reproduction (dont l'étude ne sera développée qu'au cycle 3) ;
 - nutrition et régimes alimentaires (animaux) ;
 - locomotion (animaux) ;
 - interactions avec l'environnement.

Être capable de :

- observer, identifier et décrire quelques caractéristiques de la vie animale et végétale : naissance et croissance, nutrition, reproduction, locomotion (animaux) ;
- déterminer et classer quelques animaux et végétaux en fonction de critères morphologiques.

Avoir compris et retenu :

- ce qui distingue le vivant du non vivant en se référant aux manifestations de la vie animale et végétale : croissance, reproduction, besoins nutritifs (aliments, eau), modes de déplacement,
- quelques critères élémentaires de classification.

c. Autres rubriques des programmes

Compétences dans le domaine de la structuration du temps :

- reconnaître le caractère cyclique de certains phénomènes, utiliser des repères relatifs aux rythmes de la journée, de la semaine et de l'année, situer des événements les uns par rapport aux autres ;
- exprimer et comprendre, dans le rappel d'un événement, la situation temporelle de chaque événement par rapport à l'origine posée, leurs situations relatives (simultanéité, antériorité, postériorité), en utilisant correctement les indicateurs temporels et chronologiques.

Compétences relatives aux quantités et grandeurs :

- comparer des quantités en utilisant des procédures non numériques ou numériques ;
- comparer, classer et ranger des objets selon leur taille.

2. Pourquoi réalisé des élevages en classe ?

a. La mise en place de concepts

Plusieurs concepts sont à mettre en place :

- **Le concept de vie**

Les enfants voient les animaux se nourrir, se déplacer, ils assistent à des naissances, ils découvrent que les parents apportent des soins à leurs petits, ils découvrent certains comportements comme l'attaque et la défense... Par la disparition de certains animaux au cours de l'élevage les enfants se sensibilisent à la réalité de la fragilité de la vie et peuvent essayer de dépasser le concept affectif d'attachement à ces animaux pour se diriger vers une notion de respect de la vie en raison de cette fragilité. De plus ces élevages sont une formidable occasion de rapprocher la vie de l'animal à la vie propre de l'enfant.

- **Les concepts de temps et d'espace**

Les grandes étapes de la vie des animaux mis en élevage vont aider l'enfant structurer deux aspects du temps :

- L'aspect linéaire (naissance, croissance...)
- L'aspect cyclique (rythmes biologiques, générations successives...).
- De même l'observation des déplacements de ces animaux contribue à une meilleure perception de l'espace.

b. Acquisition de certaines méthodes de travail

Adopter une attitude de plus en plus objective et analytique : accompagner l'enfant pour qu'il dépasse le stade de l'affectivité vers celui de l'analyse du milieu de vie de l'animal par exemple ! **Développer l'esprit scientifique** : par la mise en place de la démarche d'investigation préconisée à l'école primaire.

c. Mise en place de notions scientifiques

- **Les notions biologiques**

La découverte des caractères fondamentaux des êtres vivants : vivre, se nourrir, se reproduire et même mourir.

Les principales fonctions des animaux : locomotion, sensibilité, croissance, nutrition, reproduction.

La diversité du monde animal : par comparaison avec d'autres élevages ou des documents présentant d'autres animaux.

L'unité du monde animal : malgré la diversité des espèces, les grandes fonctions des animaux restent les mêmes.

d. Les notions écologiques

Par l'observation de l'élevage les enfants découvrent :

- les relations alimentaires pouvant exister entre les êtres vivants et l'équilibre biologique qui en découle ;
- les relations entre les êtres vivants et leur milieu par le désir que les animaux de l'élevage vivent le mieux possible ;
- le respect de l'environnement et la responsabilité de l'homme face à la nature découlent de l'observation d'un élevage (fragilité de l'écosystème observé).

e. Mise en place de comportements fondamentaux

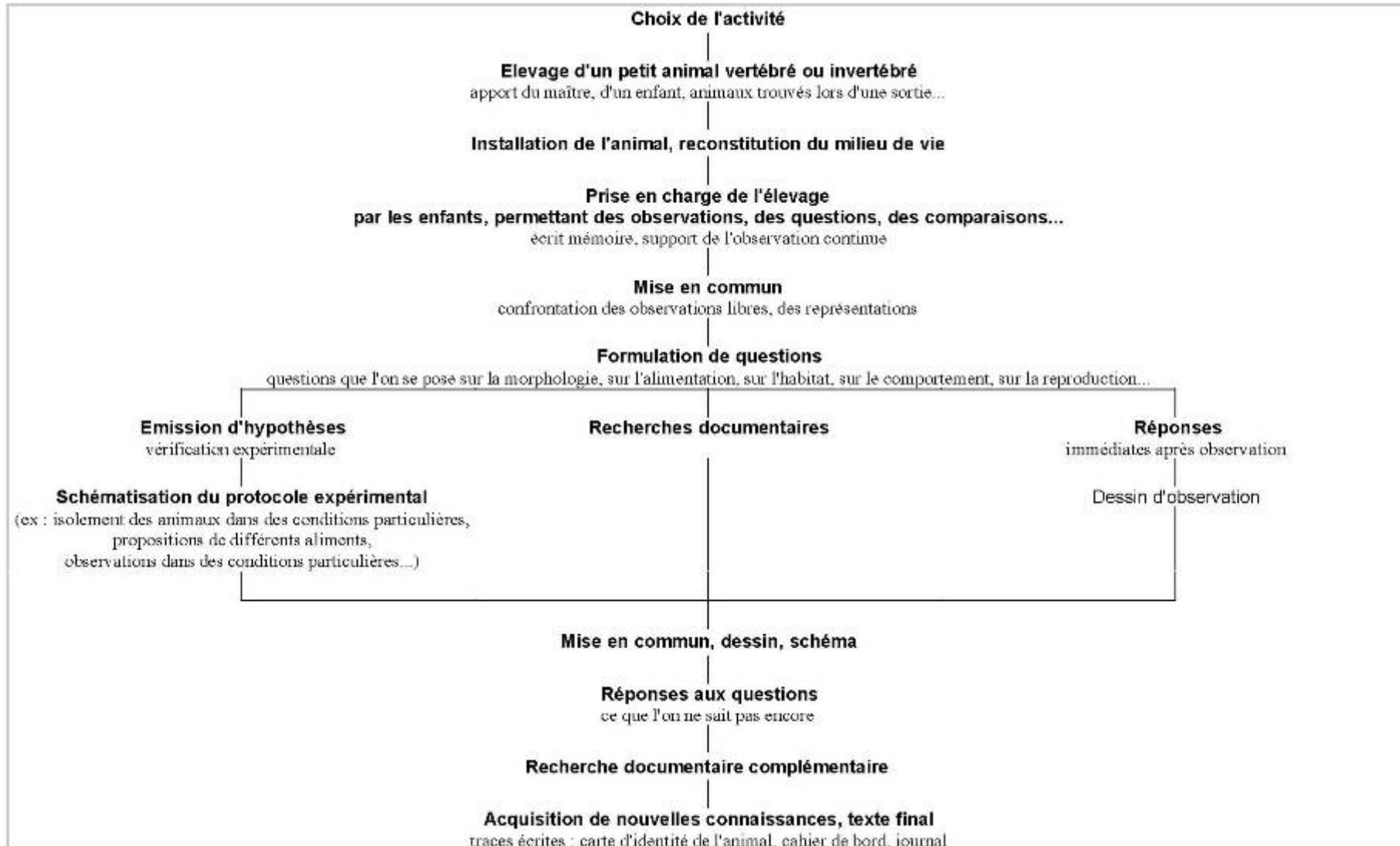
- Contact avec les animaux très importants

- Facilitation de l'intégration de chaque enfant au groupe classe
- Développement des moyens d'expression et de communication

f. La reproduction

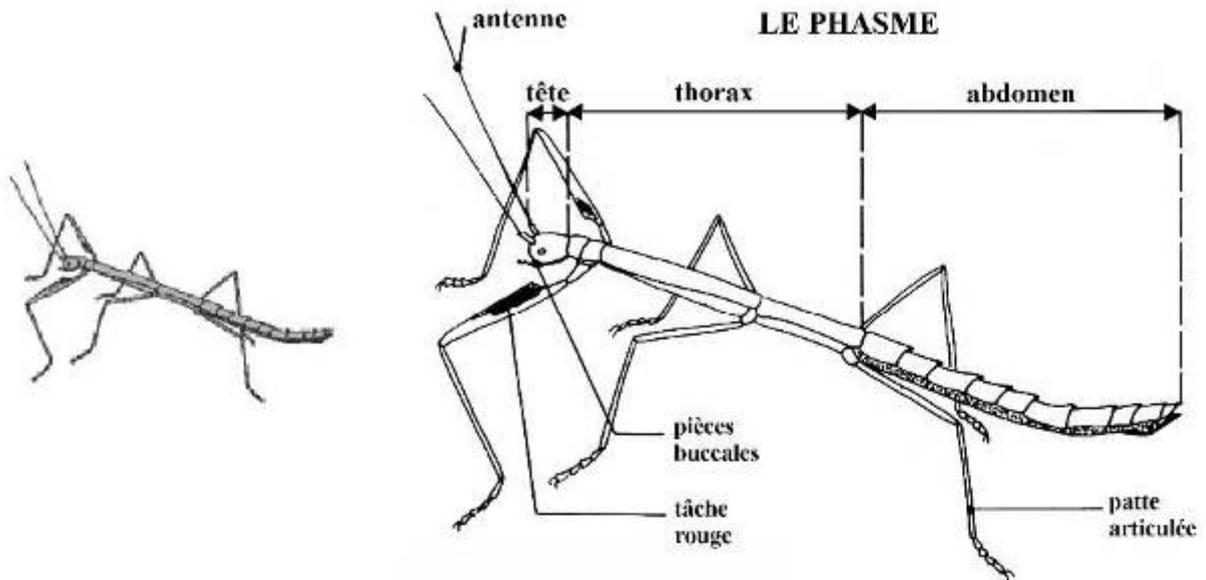
Les élevages constituent, enfin, un moyen privilégié pour aborder l'ensemble des problèmes liés à la reproduction.

3. Une démarche possible autour des élevages



4. Le point sur quelques élevages

a. Les phasmes



Intérêts : camouflage, alimentation, développement

Quelques données biologiques :

Les femelles des phasmes pondent des œufs non fécondés capables de donner de nouveaux individus, eux-mêmes femelles à l'état adulte ; c'est le phénomène de *parthénogénèse*.

L'activité des phasmes est essentiellement nocturne ; cependant on peut observer une certaine activité diurne si la cage a été maintenue quelque temps à l'obscurité.

Le cycle de vie : la femelle pond pendant plusieurs mois de 1 à 3 œufs par jour - 200 à 300 œufs au cours de sa vie. Éclosion des œufs : 3 à 6 mois après la ponte.

Vie larvaire (6 mues) : 6 mois environ. Pas de vie nymphale.

Vie adulte : 6 à 9 mois.

Les mues ont lieu à peu près tous les mois et la larve augmente de taille après chaque mue (de 1 cm environ). Jeune phasme à l'éclosion : 10 à 12 mm.

Phasme adulte : 8 à 10 cm de long.

Les phasmes présentent d'autres particularités biologiques que l'on observera très facilement au cours de l'élevage.

- **Phénomène de mimétisme.** Les phasmes présentent un double phénomène de mimétisme :

Leur corps ressemble à une brindille de bois avec toutes ses particularités (forme, taille, nœuds, cicatrices des feuilles, etc...) : c'est un *mimétisme de forme* (d'où le nom « Bâton du Diable »).

Mais les phasmes prennent aussi la couleur du milieu où ils se trouvent au moment de la mue, cette couleur peut aller d'un brun foncé à une teinte verdâtre : c'est un *mimétisme de couleur*.

Pour certains auteurs, ces phénomènes constitueraient un moyen de défense contre les prédateurs mais aucune expérience concluante n'a pu le prouver.

- « Le phasme fait le mort », c'est le **phénomène de catalepsie**. Les animaux tombant sur le sol restent immobiles, les pattes le long du corps; ce phénomène réflexe peut se prolonger un certain temps. Il ne faut pas le confondre avec l'état de léthargie où se trouvent la plupart des animaux pendant la journée.



- En cas de danger, par exemple si vous le saisissez par une patte, le phasme peut vous l'abandonner (**phénomène d'autotomie**). Cette patte pourra être régénérée à la mue suivante, mais en général elle reste plus courte.

Conditions d'élevage :

La cage :

Une boîte vitrée ou même une boîte en carton (40 x 20 x 25 cm) présentant une face transparente, en verre ou en plastique.



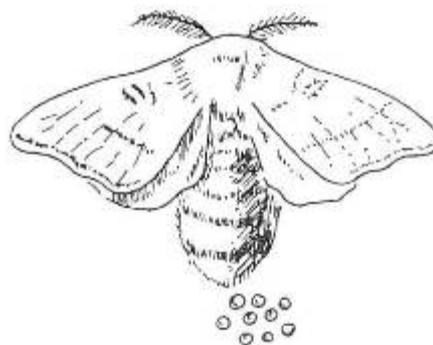
La nourriture :

Les phasmes se nourrissent de lierre. On placera dans la cage un flacon à goulot étroit plein d'eau dans lequel plonge l'extrémité de rameaux de lierre ; si possible des rameaux rampants dont les feuilles (lobées) sont plus souples que celles des rameaux florifères (entières). A défaut, vous pouvez donner des feuilles de lilas, de chêne, de ronce. Ne pas oublier un abreuvoir qui sera de type « abreuvoir pour oiseaux ».

b. Les vers à soie

Le Bombyx du mûrier

Une femelle et ses œufs (×1)



Intérêts : éclosion, alimentation, développement, métamorphose, soie

Quelques données biologiques :

Durée des différents stades du cycle de vie

Les œufs pondus en juin-juillet ne se développent que l'année suivante, mais il faut les conserver au frais (à 7 ou 8°C), sinon ils risquent d'éclore en plein hiver avant la formation des feuilles de mûrier. Mis à 22°, les œufs éclosent en 15 jours.

Durée de la vie larvaire	→ 33 jours
Durée de la nymphose	→ 3 semaines
Durée de vie du papillon	→ 2 jours

Reproduction

Les papillons mâles et femelles s'accouplent peu de temps après leur éclosion. On place alors les couples sur des morceaux de carton ou de toile. Chaque femelle pond 500 œufs environ. Ceux-ci, d'abord jaunâtres, deviennent gris au bout d'une dizaine de jours. S'ils restent jaunes, c'est qu'ils n'ont pas été fécondés.

Conditions de l'élevage :

On peut se procurer des œufs de ver à soie ou « graine » dans des laboratoires ou dans des magnaneries ; ceux qui sont pondus à la fin du cycle sont conservés au réfrigérateur jusqu'à l'année suivante.

- Le mûrier est surtout répandu dans la moitié sud de la France, cependant on peut le trouver dans des jardins, même dans le Bassin parisien.
- L'élevage doit être entrepris dès l'éclosion des bourgeons de mûrier, qui a lieu, suivant les régions, du 10 au 20 avril dans le midi de la France et à partir du 1^{er} mai dans la région parisienne.

Les vers à soie sont élevés sur de simples couvercles de boîte ou des «cagettes» de fruits ; ils ne s'éloignent pas des rameaux de mûrier. Ceux-ci doivent être fournis en grande quantité et renouvelés tous les jours. Les vers à soie sont très voraces : on a calculé que les 30 000 vers provenant d'une «once» de graine (c'est à dire 30 g) mangeaient 550 kg de feuilles de mûrier. A la fin de la croissance, ils pèsent 6 000 à 10 000 fois plus qu'à la naissance.

Au moment de la formation du cocon, les vers à soie cherchent à « monter ». Il faut alors leur fournir des branches sèches, très ramifiées (bruyère ou genêt) au milieu desquelles ils vont tisser en 2 ou 3 jours leur cocon.

Chaque cocon est formé d'un seul fil de 1 000 à 1 200 m de long. Le papillon le brise lorsqu'il sort. Pour obtenir la soie intacte, il faut tuer la chrysalide en plaçant les cocons dans une étuve ou un four chaud une dizaine de minutes ; on les fait ensuite macérer quelques minutes dans l'eau chaude pour ramollir la soie et décoller le fil. On peut ainsi dévider entièrement un cocon.

c. *Les vers de terre*

Intérêt : alimentation

Conditions d'élevage :

Un tas de terreau sur lequel s'entassent des débris de gazon, des feuilles mortes, des déchets de cuisine, du fumier de vache ou de cheval, suffit à entretenir un bon élevage de lombrics. Malheureusement, les observations n'y sont guère aisées ; aussi préférons-nous mettre en place une petite installation qui permettra d'étudier, de jour comme de nuit, le comportement de nos invertébrés. Une centaine de vers de terre sont installés dans un bac en verre collé de 5 mm d'épaisseur dont le fond mesure 51 x 5 cm, deux des parois latérales 50 x 5 cm et les deux autres 5 x 50 cm. Huit couches de trois substrats différents, chacune de 5 cm d'épaisseur, se superposent selon l'alternance suivante : une couche de sable, une couche de terre de jardin, une couche de terreau... Une litière de feuilles mortes en décomposition forme la couche de surface au-dessus de la huitième strate. Deux morceaux de verre de 26 x 5 cm, disposés sur le bac en guise de couvercle peuvent s'écartier plus ou moins l'un de l'autre pour assurer une bonne aération sans assécher la surface. Des volets de carton noir permettent d'occulter les faces latérales.

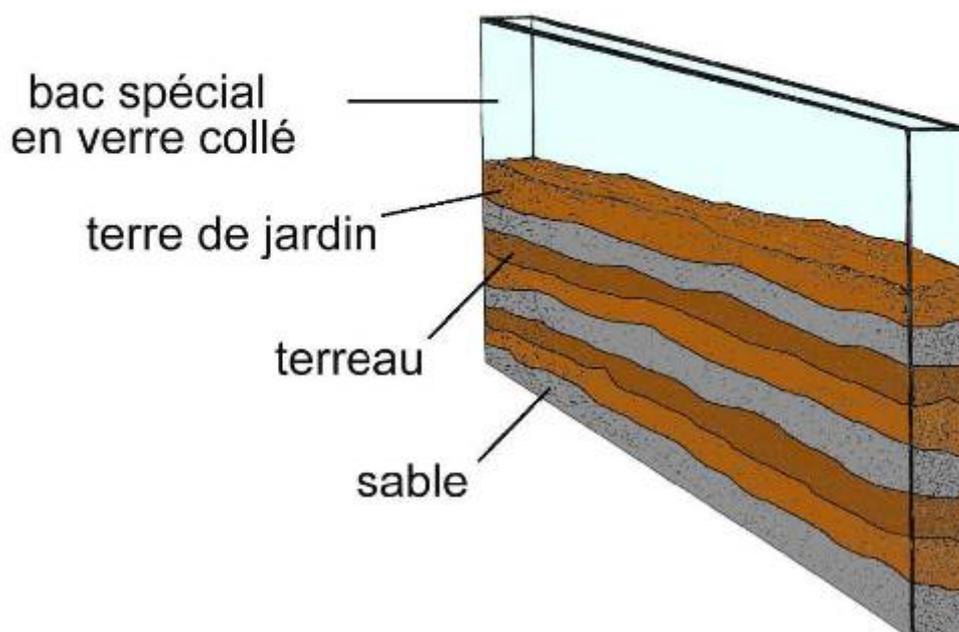
- **La nourriture**

Les lombrics trouvent leur nourriture dans la terre qu'ils avalent.

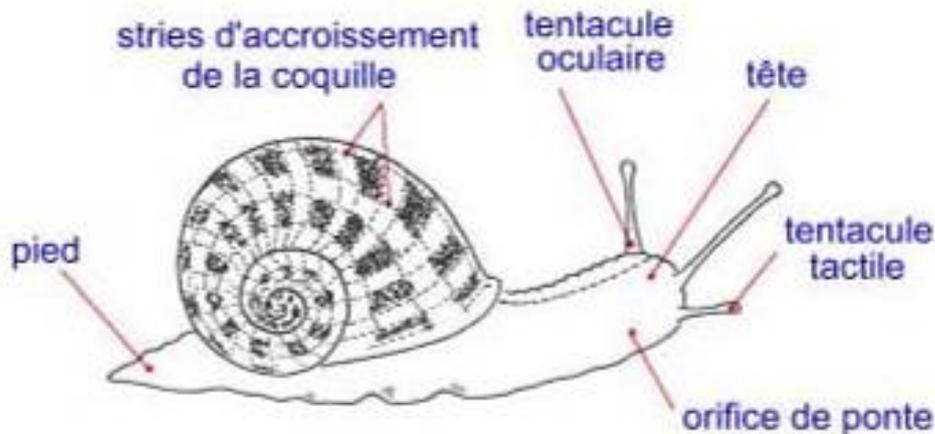
- **Entretien et précautions à prendre**

Il suffit de maintenir une humidité suffisante en pulvérisant de l'eau en surface tous les 2 ou 3 jours.

Pour éviter une trop grande évaporation, on peut placer sur la boîte d'élevage une vitre ou une feuille de matière plastique perforée.



d. *L'escargot (petit gris)*



Intérêts : reproduction, alimentation, hibernation

Quelques données biologiques :

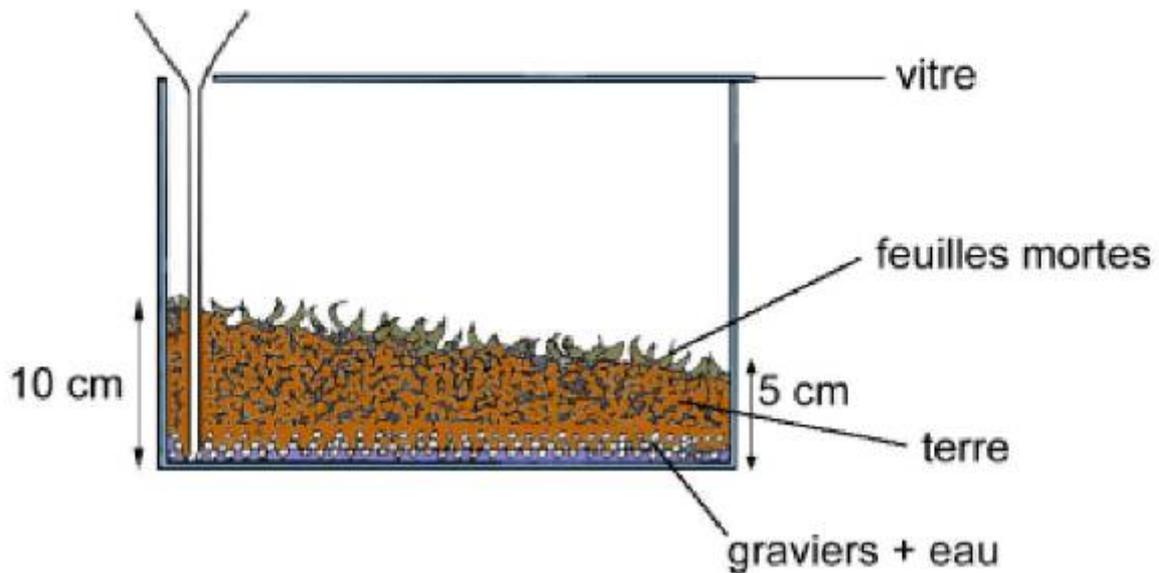
- L'escargot passe la plus grande partie de l'année à l'état de vie ralentie. Il entre en hibernation dès que la température descend au-dessous de 12° à 15°. Il est également totalement inactif pendant les périodes sèches de l'été. Dans les deux cas, il vit caché sous des feuilles ou des pierres, rétracté à l'intérieur de sa coquille qu'il a fermée par un disque de mucus séché, mucus imprégné de calcaire en hiver.
- Les escargots sont hermaphrodites, mais ils s'accouplent ; chacun d'eux joue à la fois le rôle de mâle et de femelle. Ils pondent des oeufs dans le sol, dans des trous cylindriques de 2 à 3 cm de diamètre et 4 à 5 cm de profondeur. Au bout de 2 à 3 semaines, les œufs éclosent et donnent des petits escargots à coquille transparente, de la grosseur d'une tête d'épingle.
- Un escargot vit en moyenne 5 ans. Sa croissance s'accompagne de celle de sa coquille (les stries de croissance sont visibles sur la coquille). Lorsque l'animal est adulte, le bord de la coquille présente un bourrelet nacré.

Quelles sont les conditions de l'élevage ?

• **La «cage»**

Dans un terrarium ou un aquarium désaffecté, on place une couche de gros gravier de 2 cm d'épaisseur. On le recouvre de terre puis d'un lit de feuilles mortes. Un entonnoir, à l'extrémité d'un tube de verre plongeant dans le gravier, permet de mettre de l'eau qui maintient la terre humide par capillarité.

Terrarium pour escargots



- **La nourriture**

La nourriture est placée sur le lit de feuilles mortes. Elle est surtout constituée par des feuilles de salade, de choux ... Si les escargots ne sont pas nourris, ils s'operculent bien que la température et l'humidité soient suffisantes, et peuvent ainsi survivre plusieurs mois à l'état de vie ralentie.

- **Entretien et précautions à prendre**

Renouveler la nourriture régulièrement pour éviter les fermentations.
Maintenir la température au-dessus de 15° pour éviter le phénomène d'hibernation.
Maintenir une humidité suffisante en mettant 1/4 de litre d'eau 2 fois par semaine dans l'entonnoir.

5. Le coin découverte du monde vivant

Installation matérielle	
Localisation : dans la classe ou dans un espace commun à plusieurs classes. Un espace extérieur.	
Mobilier	Grandes tables ou étagères, bord de fenêtres, panneaux d'affichage.
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Aquariums, cages, vivariums. - Jardinière, casiers à semis, petites serres. - Outils spécifiques au jardinage, à l'élevage. 

Afin de :	Penser à :
Observer dans la durée les caractéristiques de la vie animale ou végétale.	Installer un espace PERMANENT pour l'élevage ou la « culture ».
Faciliter l'entretien des plantes, des animaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir ce lieu près d'un point d'eau, bien aéré. - Bacs de rangement pour la nourriture, la litière, les outils, les produits de nettoyage....
Favoriser la construction des connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un système d'affichage permanent pour : mémoriser les observations exposer les dessins, photos... - Réserver une place pour la documentation (livres, images, photos...).
Savoir que...	
<ul style="list-style-type: none"> - Certains élevages sont beaucoup plus simples à organiser que d'autres (entretien, hygiène, garde) (Voir les infos sur le site http://www.insectes.org/question/fiche_elevage.md?cle_elevage=2) - Certains élevages sont plus intéressants pour la reproduction (escargots), la locomotion et l'alimentation (insectes, mammifères). - Certains élèves présentent des allergies ou des phobies. 	

6. Textes réglementaires

a. Loi sur la protection de la nature

J.O. du 13 juillet 1976	
articles 3 et 4 de la loi 76-629 du 10 juillet 76 et textes d'application	Tous ces textes sont regroupés dans la brochure 1424-11 des journaux officiels
Publication : juillet 1976	Mise en ligne : mars 2002

CHAPITRE 1 - De la protection de la faune et de la flore

Art. 3 - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

- La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat - ,
- La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces ou de leurs fructifications, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

-La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

- La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines.

Art. 4 - Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées

- La liste limitative des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi protégées
- La durée des interdictions permanentes ou temporaires prises en vue de permettre la reconstitution des populations naturelles en cause ou de leurs habitats ainsi que la protection des espèces animales pendant les périodes ou les circonstances où elles sont particulièrement vulnérables,
- La partie du territoire national, y compris le domaine public maritime et les eaux territoriales, sur laquelle elles s'appliquent ;
- La délivrance d'autorisation de capture d'animaux ou de prélèvement d'espèces à des fins scientifiques ;
- La réglementation de la recherche, de la poursuite et de l'approche, en vue de la prise de vues ou de son et notamment de la chasse photographique des animaux de toutes espèces et les zones dans lesquelles s'applique cette réglementation, ainsi que des espèces protégées en dehors de ces zones.

Le régime de protection présenté ici, qui interdit les prélèvements futurs dans le patrimoine naturel, est celui édicté par les articles 3 et 4 de la loi 76-629 du 10 juillet 76 (J.O. du 13 juillet 76) relative à la protection de la nature et par ses textes d'application.

Décret 77-1295 du 25 novembre 77 (J.O. du 27 novembre 77) Arrêtés du 24 avril 1979 (J.O. du 12 mai 1979) - Amphibiens et reptiles - Mollusques Arrêté du 3 août 1979 (J.O. du 22 août 1979) - Insectes Arrêté du 12 juin 1979 (J.O. du 22 août 1979) - Espèces gibier Arrêté du 29 février 1980 (J.O. du 14 mars 1980) - Mammifères marins Arrêté du 6 mai 1980 (J.O. du 4 juin 1980) - Reptiles et amphibiens Arrêté du 17 avril 1981 (J.O. du 18 et 19 mai 1981) - Mammifères - Oiseaux Arrêté du 25 1. janvier 1982 (J.O. du 14 janvier 1982) - Esturgeon Arrêté du 12 février 1982 (J.O. du 24 février 1982) - Poissons

Tous ces textes sont regroupés dans la brochure 1424-11 des journaux officiels (Prix 20 F.). Des textes d'application protégeant d'autres groupes d'espèces sont en préparation à la date de réalisation de cette brochure. Par ailleurs il existe d'autres modes de protection indirecte de la faune sauvage :

- réglementation des activités utilisatrices, au titre de l'article 5 de la loi relative à la Protection de la Nature.

- contrôle des établissements pouvant détenir, utiliser ou vendre certains de ces animaux au titre des articles 6 et 7 de la même loi.
- réglementation de la chasse et de la pêche.
- réglementation sanitaire sous la responsabilité du ministère de l'agriculture.

LES BATRACIENS

PROTECTION TOTALE :

Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les oeufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer ou d'enlever, de naturaliser et, qu'ils soient vivants ou morts, de transporter, de colporter, d'utiliser et de commercialiser les espèces de batraciens suivants :

URODELES (Batraciens possédant une queue).

- Salamandre noire (*Salamandra atra*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
 - Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*)
 - Euprocte corse (*Euproctus montanus*)
 - Triton alpestre (*Triturus alpestris*)
 - Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton palmé (*Triturus helveticus*)
 - Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
 - Triton vulgaire (*Triturus vulgaris*)
- Triton de Blasius (*Triturus blasii*)
- Spelerpes bruns (*Hydromantes italicus*)

ANOURES (Batraciens ne possédant pas de queue).

- Discoglosse peint (*Discoglossus oictus*)
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*)
- Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Crapaud sonneur (*Bombina variegata*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Crapaud des joncs (*Bufo calamita*)
- Crapaud vert (*Bufo viridis*)
- Pelodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
- Pelobate brun (*Pelobates fuscus*)
- Pelobate cultripède (*Pelobates cultripipes*)
- Rainette verte (*Hyla arborea*)
- Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)
- Grenouilles : toutes les espèces de grenouilles (*Rana* sp) à l'exclusion de la grenouille verte (*Rana esculenta*) et de la grenouille rousse (*Rana temporaria*).

PROTECTION PARTIELLE :

Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps, de mutiler, de naturaliser et qu'ils soient vivants ou morts, de colporter, de commercialiser les spécimens détruits, capturés ou enlevés des espèces de batraciens suivants :

ANOURES

- Grenouille verte (*Rana esculenta*)

- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Donc seule la capture et le transport pour la consommation familiale sont autorisés.et non à des fins pédagogiques (surtout les têtards !)

b. BO sur les élevages

Ministère de l'Éducation Nationale		
Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°20	Note de service n o 85-179 du 30 avril 1985	Education nationale : DGES
Publication : 16 mai 1985	Mise en ligne : octobre 2001	

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'écoles.

Durant la scolarité obligatoire, l'observation d'animaux familiers ou sauvages, dans leur milieu de vie, est souvent la base d'activités dont l'objet est à la fois la connaissance du monde vivant, la compréhension des équilibres biologiques et l'éducation au respect de la vie sous toutes ses formes. Dans les écoles, cette mission s'insère naturellement dans les enseignements à caractère biologique. Dans les collèges, les programmes de sciences naturelles prévoient, entre autres, l'étude des comportements alimentaires, des comportements reproducteurs, de l'interdépendance entre les êtres vivants. On notera également que les obligations morales des propriétaires d'animaux peuvent être l'objet d'une réflexion en éducation civique. L'observation directe de l'animal, de ses moeurs et de son mode de reproduction est facilitée par la pratique d'élevages effectués dans la salle d'enseignement. Cette pratique n'est recommandable que dans la mesure où elle est réalisée dans des conditions satisfaisantes reproduisant au mieux le milieu de vie naturel. En particulier, l'espace offert (cage, aquarium, terrarium) devra être suffisant afin de ne pas rendre la captivité pénible. Un élevage réussi ne se limite pas à la survie des animaux mais il doit aussi aboutir à la reproduction, suivie de soins maternels. Enfin, quand il s'agit de petits mammifères (carnivores, rongeurs...), la consultation d'un vétérinaire serait nécessaire en cas de doute sur l'origine des animaux ou leur état sanitaire.

Il est expressément rappelé, comme le précisent les circulaires n° 67-70 du 6 février 1967 et n° 74-197 du 17 mai 1974, que les dissections doivent être pratiquées sur des animaux morts. La vivisection est formellement interdite. En ce qui concerne les visites de ménageries ambulantes, il y a lieu de se reporter à la note de service n o 81-121 du 10 mars 1981 . Alors, la loi n o 76-629 du 10 juillet 1976 (JO du 13 juillet 1976) précise, en son article 6, que la présentation au public de spécimens vivants de la faune locale ou étrangère n'est autorisée que si le propriétaire est titulaire d'un certificat de capacité délivré par le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. A fin d'observations, des animaux domestiques peuvent être introduits, momentanément, dans la classe pour être présentés aux élèves. On saisira toutes occasions opportunes de rappeler que la garde d'animaux, de plus en plus répandue, impose des obligations continues, matérielles et morales, relevant des soins et de l'éducation de l'animal, afin que l'élève comprenne que cet être vivant n'est pas un jouet et qu'on ne peut en attendre service ou compagnie sans lui assurer les soins nécessaires et sans lui porter un indispensable attachement.

Parmi ces obligations, on insistera sur :

- les soins constants : alimentation, propreté ;
- le respect du besoin d'espace ;
- le respect des règles d'hygiène dans l'entourage immédiat, tant à la maison qu'à l'extérieur. Ce sera le moment de signaler que la souillure des trottoirs par les chiens et les aboiements répétés dans les appartements et surtout en zone pavillonnaire, constituent des nuisances de voisinage irritantes et parfois insupportables. Elles sont souvent la cause d'hostilité imméritée envers l'animal alors qu'elles traduisent bien davantage la mauvaise éducation du propriétaire. Celui-ci doit savoir, d'une part que la divagation des chiens peut mettre en cause la sécurité et la santé publiques, celles des enfants en particulier ; et que, d'autre part, il est responsable des comportements de l'animal si ce dernier n'est pas tenu en laisse. Il faut, avec insistance, souligner que, dans la mesure où on ne peut s'engager à assurer à l'animal les soins requis, même pendant la période des vacances scolaires, et à empêcher les nuisances qu'il peut causer au voisinage, on doit s'abstenir de toute garde d'animal. Le caractère odieux des abandons d'animaux sera souligné.

c. Les animaux à l'école : question-réponse

(J.O. du 17 novembre 1980)

35417 – 15 septembre 1980 – M. Nicolas About appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation, bien que le sujet de cette question intéresse certainement M. le ministre de la santé, sur la présence d'animaux plus ou moins domestiques dans les classes maternelles. Il lui demande de bien vouloir préciser quels sont les animaux qui peuvent être admis dans une classe maternelle en permanence sans faire courir de risques aux enfants tant sur le plan bactériologique que viral ou même seulement au sens plus large de leur sécurité.

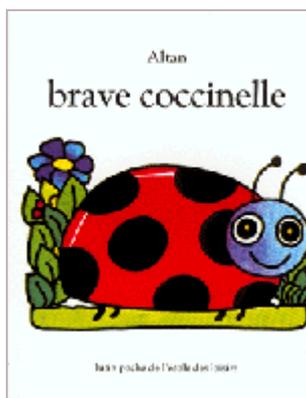
Réponse – Les instructions relatives aux actions pédagogiques, à l'école maternelle définies dans la circulaire n° 77-266 du 2 août 1977 stipulent que " Dès la section des petits également, les enfants devront avoir l'occasion de s'émouvoir à la vue d'un animal, de le soigner, de comprendre la nécessité de ne pas le faire souffrir ". Aucun texte ne donne une liste restrictive des animaux susceptibles d'être accueillis dans les classes. Le choix des animaux est laissé à l'instigation des maîtres, compte tenu des suggestions des parents ou des enfants. Les précautions d'hygiène indispensables sont prises sous la responsabilité des enseignants qui s'assurent que les animaux introduits dans la classe présentent toutes les conditions maximales d'hygiène et règlent ponctuellement avec les familles les difficultés qui pourraient apparaître, par exemple dans des cas d'allergies incompatibles avec la présence de certains animaux.

Aucun texte plus récent n'interdit donc les animaux dans les classes. J'encourage donc les enseignants à vérifier au préalable auprès des parents si les enfants ne sont pas allergiques à certains animaux.

Je rappelle par la même occasion qu'il existe des règles précises à respecter concernant la protection de l'animal et ses conditions de vie dans la classe (note de service n°85-179 du 30 avril 1985, B.O. n°20 du 16 mai 1985).

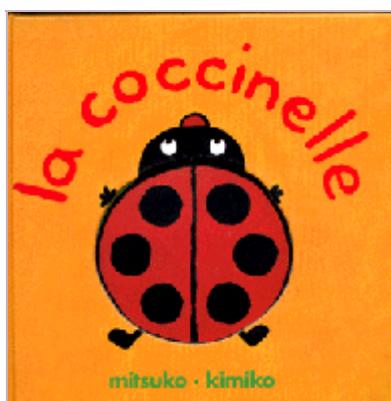
En ce qui concerne les allergies liées à des intolérances alimentaires, le B.O n°41 du 18 novembre 1999 donne quelques précisions sur les enfants atteints de troubles de la santé. Aucune liste d'aliments à proscrire n'est diffusée en annexe. Encore une fois, les enseignants doivent veiller, particulièrement dans les écoles maternelles où les projets liés aux aliments sont plus fréquents, à se renseigner auprès des parents sur les intolérances alimentaires éventuelles de leurs enfants. Précisons que dans tous les cas, les parents doivent informer l'école des problèmes de santé de leurs enfants.

7. Quelques albums en relation aux élevages



Brave coccinelle

Texte de: Altan
Illustrations de: Altan
0 à 3 ans
Lutin poche € 5,5



Coccinelle (La)

Texte de: Kimiko
Illustrations de: Kimiko
0 à 3 ans
Loulou & Cie € 10,5



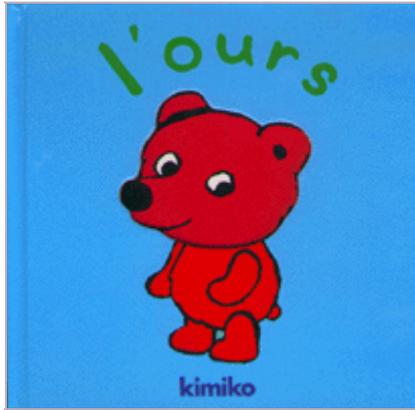
Histoire d'une coccinelle

Texte de: Grégoire Solotareff
Illustrations de: Grégoire Solotareff
0 à 3 ans
Albums € 6,4



Mimi

Texte de: Bénédicte Guettier
Illustrations de: Bénédicte Guettier
0 à 3 ans
Loulou & Cie € 5,2



Ours (L')

Texte de: Kimiko
Illustrations de: Kimiko
0 à 3 ans
Loulou & Cie € 10,5



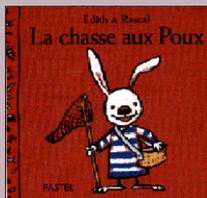
Pipi dans l'herbe

Texte de: Magali Bonniol
Illustrations de: Magali Bonniol
0 à 3 ans
Albums € 11,5
Lutin poche € 5,50



Bombyx dessine des lettres

Texte de: Michel Gay M.
Illustrations de: Michel Gay M.
3 à 5 ans
Albums € 10,4



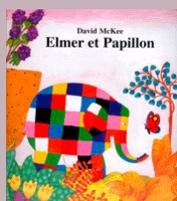
Chasse aux poux (La)

Texte de: Rascal
Illustrations de: Edith
3 à 5 ans
Pastel € 4,4



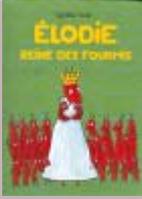
Drôles de parents

Texte de: Cécile Bertrand C.
Illustrations de: Cécile Bertrand C.
3 à 5 ans
Pastel € 8



Elmer et Papillon

Texte de: David McKee
Illustrations de: David McKee
3 à 5 ans
Kaléidoscope € 12
Lutin poche € 5,50



[Élodie reine des fourmis](#)

Texte de: Ophélie Texier
Illustrations de: Ophélie Texier
3 à 5 ans
Albums € 11,9



[Famille Souris et la mare aux libellules \(La\)](#)

Texte de: Kazuo Iwamura
Illustrations de: Kazuo Iwamura
3 à 5 ans
Albums € 10



[Gipsi ne sait pas se décider](#)

Texte de: Jean Maubille
Illustrations de: Jean Maubille
3 à 5 ans
Pastel € 8,2



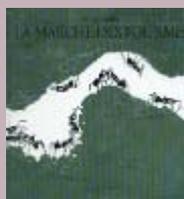
[Hôtel Riquiqui](#)

Texte de: Corinne Chalmeau
Illustrations de: Corinne Chalmeau
3 à 5 ans
Albums € 12



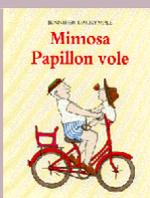
[Je suis une coccinelle](#)

Texte de: Daisaburo Okumoto
Illustrations de: Toraji Ishibe
3 à 5 ans
Lutin poche € 5,5



[Marche des fourmis \(La\)](#)

Texte de: Toraji Ishibe
Illustrations de: Toraji Ishibe
3 à 5 ans
Archimède € 8,8



[Mimosa : Papillon vole](#)

Texte de: Jennifer Dalrymple
Illustrations de: Jennifer Dalrymple
3 à 5 ans
Albums € 7,9



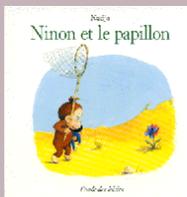
Mimosa : Tartine et Pollen

Texte de: Jennifer Dalrymple
Illustrations de: Jennifer Dalrymple
3 à 5 ans
Albums € 7,9



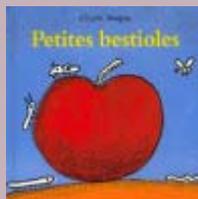
Mouche passe (Une)

Texte de: Véronique Boutinot
Illustrations de: Véronique Boutinot
3 à 5 ans
Archimède € 10,4



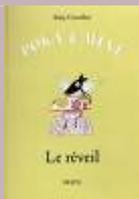
Ninon et le papillon

Texte de: Nadja
Illustrations de: Nadja
3 à 5 ans
Albums € 5,8



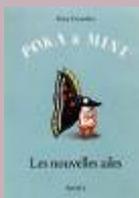
Petites bestioles

Texte de: Claude Boujon
Illustrations de: Claude Boujon
3 à 5 ans
Albums € 9,9



Poka & Mine, Le réveil *

Texte de: Kitty Crowther
Illustrations de: Kitty Crowther
3 à 5 ans
Pastel € 10,5



Poka & Mine, Les nouvelles ailes *

Texte de: Kitty Crowther
Illustrations de: Kitty Crowther
3 à 5 ans
Pastel € 10,5

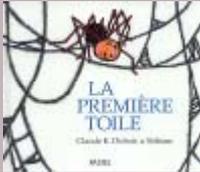


Pomme et le papillon (La)

Texte de: Iela et Enzo Mari I. et E.
Illustrations de: Iela et Enzo Mari I. et E.
3 à 5 ans
Albums € 10,50

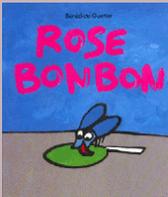
Lutin poche € 5,50

Première toile (La)



Texte de: Claude K. Dubois
Illustrations de: Stibane
3 à 5 ans
Pastel € 7,5

Rose Bonbon



Texte de: Bénédicte Guettier
Illustrations de: Bénédicte Guettier
3 à 5 ans
Albums € 10,4

Suivons une fourmi



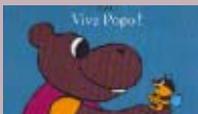
Texte de: Tsutomu Kikuchi
Illustrations de: Tsutomu Kikuchi
3 à 5 ans
Archimède € 10,1

Trucmuche à poils



Texte de: Alyssa Verbizh A.
Illustrations de: Myrha Verbizh M.
3 à 5 ans
Albums € 11,5

Vive Popo !



Texte de: Kimiko
Illustrations de: Kimiko
3 à 5 ans
Albums € 7,3

Zig-Zag



Texte de: Rascal
Illustrations de: Rascal
3 à 5 ans
Pastel € 10



Zinzin

Texte de: Bénédicte Guettier
Illustrations de: Bénédicte Guettier
3 à 5 ans
Albums € 11



Acrobate du pot de fleurs (L')

Texte de: Véronique Boutinot
Illustrations de: Véronique Boutinot
5 à 7 ans
Archimède € 11



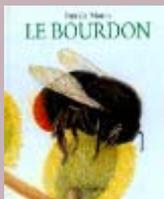
Agathe

Texte de: Pascal Teulade
Illustrations de: Jean-Charles Sarrazin
5 à 7 ans
Lutin poche € 5,5



Aimez-vous le nectar ?

Texte de: Natsuko Gonmori
Illustrations de: Natsuko Gonmori
5 à 7 ans
Archimède € 8,8



Bourdon (Le)

Texte de: Patrick Morin
Illustrations de: Patrick Morin
5 à 7 ans
Archimède € 10,7



Folle journée de Céleste

Texte de: Catherine Fauroux
Illustrations de: Jiang-Hong Chen
5 à 7 ans
Albums € 12,5



Nounours et le ver de terre

Texte de: Gunilla Ingves
Illustrations de: Gunilla Ingves
5 à 7 ans
Archimède € 11,6



Ulysse

Texte de: Claire Masurel
Illustrations de: Gert Bogaerts
5 à 7 ans
Pastel € 13,6



Biplan le rabat-joie

Texte de: Philippe Corentin
Illustrations de: Philippe Corentin
7 à 9 ans
Mouche



Chenille en danger (La)

Texte de: Irmgard Lucht
Illustrations de: Irmgard Lucht
7 à 9 ans
Archimède € 11,9



Dytik, l'ogre de la mare

Texte de: Catherine Fauroux
Illustrations de: Patricia Legendre
7 à 9 ans
Archimède € 11,9



Où vont-ils quand il pleut ?

Texte de: Gerda Muller G.
Illustrations de: Gerda Muller G.
7 à 9 ans
Archimède € 12



Patrick, la fourmi

Texte de: Michel Gay M.
Illustrations de: Michel Gay M.
7 à 9 ans
Mouche € 5,8



Pépins ont disparu (Les)

Texte de: Nathalie Weinzaepflen
Illustrations de: Nathalie Weinzaepflen
7 à 9 ans
Archimède € 11,6



Princesse et les Insectes (La)

Texte de: Jennifer Dalrymple
Illustrations de: Jennifer Dalrymple
7 à 9 ans
Archimède € 12,7
Lutin poche € 5,50



Prisonnier de soie (Le)

Texte de: Patrick Morin
Illustrations de: Patrick Morin
7 à 9 ans
Archimède € 13



Réveil des fourmis (Le)

Texte de: Isamu Kobayashi
Illustrations de: Isamu Kobayashi
7 à 9 ans
Archimède € 11



Rouge coquelicot

Texte de: Irmgard Lucht
Illustrations de: Irmgard Lucht
7 à 9 ans
Archimède € 11,9



Sauve-toi , papillon !

Texte de: Colette Hellings
Illustrations de: Dominique Maes
7 à 9 ans
Archimède € 11,3

8. Liens Internet

Site pédagogique

<http://crpal.free.fr/elevages.htm>

Escargots

Activités du site de Minimat

<http://www.minimat.net/pageescargot.html>

Activités du site de Moustache (lettre E)

<http://jt44.free.fr/>

Activités du site de Lilli

<http://gommegribouillages.free.fr/Escargotprojet/index.htm>

Construire une escargotière

<http://lamaternelledestef.free.fr/projetsmultidisciplinaires/ESCARGOT.PDF>

Liens des signets de Diane

<http://www.csdm.qc.ca/petite-bourgogne/signet/animauxe.htm#escargot>

Photos d'élevage sur le site d'Ecole plus

<http://www.ecole-plus.com/cadres/images.htm>

Insectes

Le thème général des insectes est traité dans la rubrique des thèmes originaux [ici](#)

- Coccinelles

Pratiques de classe sur le site Eleduc

<http://eleduc1.free.fr/coccinelle.htm>

Liens des signets de Diane

<http://www.csdm.qc.ca/petite-bourgogne/signet/animauxco.htm#coccinelle>

- Phasmes

Informations

<http://abc-animaux.ifrance.com/fiches/insectesaraignees/phasme.htm>

<http://phasme.ifrance.com/index.htm>

<http://perso.wanadoo.fr/philippe.lelong/france/france.htm>

Liens des signets de Diane

<http://www.csdm.qc.ca/petite-bourgogne/signet/animauxpi.htm#phasme>

- Fourmis

Informations

<http://merveilles.iquebec.com/bugpage7.htm>

<http://www.fnh.org/naturoscope/Faune/Insectes/fourmis/fourmis.htm>

<http://fauneetflore.haplosciences.com/fourmis.htm>

<http://www.edunet.ch/activite/arche/fourmifranchises/index.html>

http://www.maheu-maheu.com/ftfourmis_brunes.htm

http://www.maheu-maheu.com/ftfourmis_gatebois.htm

http://www.maheu-maheu.com/ffourmis_noires.htm
http://www.toiledesinsectes.qc.ca/info_insectes/fiches/fic_fiche20_fourmis.htm
<http://www.edunet.ch/activite/arche/fourmifranchises/index.html>

Sites d'école

<http://providence.csdhr.qc.ca/bestioles/Fourmi.htm>
<http://www.inforoutes-ardeche.fr/%7Eec-rocpb/animaux/textes/fourmi1.htm>

Liens des signets de Diane

<http://www.csdm.qc.ca/petite-bourgogne/signet/animauxf.htm#fourmi>

Rongeurs

Activités sur le site de la Pomme Verte

<http://www.pomverte.com/Rongeur.htm>

- Hamsters

Liens des signets de Diane

<http://www.csdm.qc.ca/petite-bourgogne/signet/animauxhi.htm#hamster>

- Cochon d'Inde / Cobaye

Informations

<http://www.montoutou.com/Cobaye.html>
<http://membres.lycos.fr/samuelgay/cobaye.htm>
http://www.chez.com/deliceanimal/cochon_dinde.htm
<http://www.cobaye.partout.org/>
<http://misterkiki.free.fr/generalite.htm>
http://fr.wikipedia.org/wiki/Cochon_d%27Inde